AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 16-5-73 525482

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "BRETAGNE" TÉL. RENNES (99) 36-01-74

(COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN)

Sous-Régisseur de Recettes de la D.D.A. — Protection des Végétaux, Route de Fougères, RENNES

C. C. P. RENNES 9404-94

ABONNEMENT ANNUEL

~~25 F~~ 30 F

Imprimerie de la Station de Rennes - *Directeur-Gérant* : L. BOUYX

Supplément n° 1 au bulletin n° 152 — 14 mai 1973

PUCERONS DE L'ARTICHAUT

La situation actuelle est la suivante :

Pucerons noirs : Des individus ont pu hiverner facilement grâce au climat sec et doux. Il se sont parfois rassemblés en assez grand nombre sur certaines têtes précoces où ils ont occasionné quelques dommages. Celles-ci étant en général récoltées ou en cours de récolte, il n'y a bien entendu pas lieu de traiter.

A l'avenir, et en fonction des observations qui seront faites, nous pensons que les interventions contre les pucerons noirs devraient se situer soit à l'automne, soit très tôt au printemps, donc après la période de récolte ou longtemps avant.

Pucerons verts : Ils se situent à la face inférieure des feuilles. Actuellement, on en rencontre en quantité variable suivant les parcelles, l'année de production et les traitements réalisés précédemment.

Dans les cultures où des pucerons verts sont déjà observés en assez grand nombre, notamment dans les secteurs habituellement favorables à ces insectes, on peut craindre d'ici quelques semaines un développement des populations, alors qu'il ne sera plus possible d'intervenir compte-tenu de la proximité de la récolte et de l'importance de la végétation.

Dans ces cultures, un traitement est conseillé le plus tôt possible en tenant compte des considérations suivantes :

a) Produits : Utiliser l'un des produits endothérapiques (systémiques) indiqués ci-dessous, qui permettent de détruire les pucerons, même s'ils ne sont pas touchés par la pulvérisation.

. Choisir de préférence un insecticide à longue durée d'action afin de prévenir les réinfestations par les pucerons ailés venant d'autres parcelles.

. Traiter à un stade aussi éloigné que possible de la récolte et respecter les délais prescrits.

Nous rappelons les caractéristiques des produits que nous recommandons sur artichauts :

- Insecticides autorisés jusqu'à 7 jours de la récolte

. Mévinphos (nombreuses spécialités) : effet de choc important, mais durée d'action de 3 jours seulement.

. Pirimicarbe (Pirimor) : traverse les tissus foliaires, effet de choc important, mais faible durée d'action. Epargne les coccinelles.

Ces insecticides ne sont intéressants qu'en cas d'invasions tardives.

- Insecticides autorisés jusqu'à 15 jours de la récolte

P 432

. Diméthoate (nombreuses spécialités) : durée d'action de 2 à 3 semaines.

. Formothion (Anthio fort): action lente mais prolongée jusqu'à 3 semaines, occasionne parfois des brûlures.

- Insecticide autorisé jusqu'à 21 jours de la récolte

. Ométhoate (Folimat) : action comparable aux deux précédents. En association avec le Propinèbe (Antracol) utilisé contre le Mildiou, il a provoqué des brûlures.

b) Recommandations pour les traitements :

- Eviter d'utiliser un pulvérisateur ayant servi au désherbage. Si cela n'est pas possible, bien nettoyer et rincer à plusieurs reprises cuve et tuyauteries du pulvérisateur.
- Bien suivre les prescriptions du fabricant concernant le mode de préparation de la bouillie et les possibilités de mélanges.
- Respecter les doses indiquées : une dose trop faible risque de ne pas être efficace et de rendre les pucerons résistants ; une dose trop forte entraîne parfois des brûlures.
- La pilosité des artichauts rendant difficile le contact de la bouillie avec le limbe des feuilles, la pulvérisation doit être copieuse pour obtenir un bon mouillage des plantes. Cette quantité de bouillie varie, bien entendu, avec l'importance de la végétation et la pression obtenue par l'appareil. Elle ne devra pas être inférieure à 800 l/ha.

MILDIOU DE L'ARTICHAUT

Les conditions climatiques actuelles étant assez favorables au développement de cette affection, les producteurs chez lesquels des dégâts sont habituellement constatés pourront profiter du traitement contre les pucerons pour combattre cette maladie.

Utiliser l'un des produits couramment employés pour le Mildiou de la pomme de terre, tels que Mancozèbe, Manèbe, Zinèbe, Captafol, Propinèbe, etc... à la dose recommandée par le fabricant.

MILDIOU SUR POMMES DE TERRE DE PRIMEUR

Les pluies fréquentes risquent de favoriser le développement de cette maladie, dont il est prudent de prévenir les attaques par un traitement effectué dès à présent, plus particulièrement sur celles réservées à la reproduction.

MALADIES DES PARTIES AERIENNES DES CEREALES

L'état sanitaire des céréales étant jugé actuellement très bon dans la plupart des parcelles, il est recommandé de ne pas traiter contre ces affections.

TAVELURE DU POMMIER ET DU POIRIER

Des contaminations très graves sont à craindre à cette époque dans les vergers où la protection des arbres n'est pas bien assurée. Aussi les arboriculteurs doivent-ils être, en ce moment, particulièrement vigilants à l'égard de la Tavelure.

ACARIENS (Araignées rouges) DES ARBRES FRUITIERS

Les éclosions des oeufs d'hiver étant en cours, il conviendra de traiter les zones où des foyers ont été repérés, dès le prochain relèvement de la température.

Sur les arbres en fleurs, utiliser un acaricide non dangereux pour les abeilles. La préférence devra être accordée aux produits actifs sur les différentes formes d'acariens (oeufs, larves, adultes).

Compte-tenu de ces exigences, nous conseillons l'un des produits suivants :

- Chlorphenamidine (Galécron, Fundal)
- Dicofol (Kelthane, Sovifol)
- Dicofol + Tétradifon (Kelthion)
- Hydroxyde de Tricyclohexyl Etain (Plictran)
- Tétradifon (Tédion émulsion)
- Tétrasul (Animert V 101)

.../...

LE FEU BACTERIEN DU POIRIER

Il s'agit d'une affection occasionnée par une bactérie (Erwinia amylovora). Particulièrement redoutable pour le poirier, elle s'attaque également au pommier ainsi qu'à un certain nombre d'autres Rosacées : aubépine, cotoneaster, sorbier, pyracantha... qui font office d'hôtes-relais dans la propagation de la maladie.

Le Feu bactérien a été observé pour la première fois en France durant l'été 1972, sur des haies d'aubépine, dans le département du Nord, où des mesures ont été prises pour retarder sa progression.

Cette affection constituant une menace pour les vergers de notre région, nous avons jugé utile de donner à nos abonnés quelques informations à son sujet, qu'ils trouveront ci-après.

1°) - Origine de l'affection et répartition en Europe :

Le Feu bactérien est originaire d'Amérique du Nord. Apparu en Grande-Bretagne en 1957, il atteint les Pays-Bas et la Pologne en 1966, le Danemark en 1968, plus récemment l'Allemagne, enfin la France en 1972.

2°) - Symptômes :

- Pendant la floraison : Au printemps, les bouquets floraux noircissent et se dessèchent, puis la nécrose s'étend aux jeunes pousses.

- Après la floraison : Les feuilles et les jeunes pousses - dont les extrémités s'incurvent en forme de crosse - flétrissent et brunissent rapidement. Les parties atteintes donnent l'impression d'avoir été passées à la flamme, d'où le nom de "Feu" donné à la maladie. La progression des symptômes s'opère des extrêmités vers la base de l'arbre.

  Les jeunes fruits sont également atteints. Ils brunissent et flétrissent, donnant des momies qui restent accrochées à l'arbre.

  L'écorce prend une teinte grisâtre. Sous l'écorce, les tissus infectés, mais non encore totalement tués, présentent une striation brun-rougeâtre.

- Fin de végétation : Sur les branches charpentières, un genre de chancre peut apparaître sous forme de craquelures. Celles-ci, par temps chaud et humide, laissent s'écouler des gouttelettes d'exsudat visqueux, blanchâtre, puis ambré, contenant les bactéries qui seront à l'origine de la contamination des fleurs au printemps suivant. Par temps sec, l'exsudat peut se dessécher et laisser une trace argentée.

Signalons que l'attaque par le Feu bactérien, des variétés sensibles, est susceptible d'entraîner la mort des arbres en l'espace d'une saison.

Précisons aussi qu'il ne faut pas confondre les symptômes du Feu bactérien avec ceux occasionnés par Pseudomonas syringae, affection également bactérienne, qui s'attaque au Poirier. Voici ce qui les différencie :

- Apparition des symptômes : possible dès le débourrement pour Pseudomonas, elle débute seulement à la floraison pour le Feu bactérien.

- Avec Pseudomonas, le dessèchement ne concerne qu'une fraction des bouquets floraux, des jeunes feuilles et pousses. Les attaques du Feu bactérien sont plus généralisées.

- Les gouttelettes d'exsudat, quand elles ont pû se former, la striation brun-rougeâtre des tissus sous-jacents à l'écorce sont caractéristiques du Feu bactérien. On n'observe pas ces phénomènes dans le cas du Pseudomonas.

P.433

.../...

3°) - Contamination et transmission :

Au printemps et en été, le vent, les pluies, mais surtout les insectes et les oiseaux peuvent transporter les bactéries, des arbres contaminés sur les plantes saines. Les risques sont plus importants pour les vergers situés sur les passages des oiseaux migrateurs en provenance de l'Europe du Nord-Ouest. Les contaminations se produisent au niveau des fleurs, des blessures diverses, des piqûres d'insectes, plus rarement à celui des lenticelles et des stomates.

4°) - Lutte :

En raison de la menace que le Feu bactérien fait peser sur les vergers de poiriers et de pommiers, un arrêté ministériel en date du 1er septembre 1972 a rendu la lutte obligatoire contre ce parasite, en tous lieux et de façon permanente.

Actuellement, nous recommandons aux arboriculteurs de la région :

- de surveiller leurs vergers ainsi que les autres plantes de la famille des Rosacées susceptibles d'être atteintes : aubépine, cotoneaster, pyracantha, sorbier...
- de nous signaler les dessèchements suspects de haies d'aubépine, de poiriers et de pommiers.

Ajoutons que la lutte chimique contre cette maladie n'étant pas encore au point, il est essentiel de la dépister précocement afin de procéder à temps à l'éradication des foyers par arrachage et destruction par le feu.

Les Ingénieurs chargés
des Avertissements Agricoles

G. CHARPENTIER et G. PAITIER

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bretagne"

J. DELOUSTAL

Dernière note : bulletin n° 152 du 2 mai 1973

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES "BRETAGNE"

280 rue de Fougères - 35000 RENNES

CONCOURS POUR LA DETECTION DES PREMIERES
TACHES DU MILDIOU SUR POMMES DE TERRE DE
SEMENCE ET DE CONSERVATION
ANNEE 1973

Afin de lui permettre de mieux suivre l'évolution du Mildiou dans sa zone d'action, la Station d'Avertissements Agricoles "Bretagne" organise cette année - comme les années précédentes d'ailleurs - un concours en vue de rechercher les premières taches de Mildiou dans les cultures de pommes de terre de semence et de conservation de plein champ.

Ce concours est ouvert à toute personne se conformant au règlement ci-après :

REGLEMENT DU CONCOURS

1°) - Le concours concerne les 4 départements suivants : Finistère, Côtes-du-Nord, Morbihan et Ille-et-Vilaine.

2°) - Dans chacun de ces départements, deux prix sont attribués, soit un prix de 50 Fr à la première personne qui aura trouvé une tache de Mildiou, et un prix de 30 Fr à la seconde.

3°) - Toute personne participant au concours devra prélever la feuille, ou partie de feuille ou de tige, portant la tache imputée à une attaque de Mildiou, et l'envoyer, aux fins de vérification, entre deux buvards légèrement humides, sous enveloppe, à l'adresse suivante :

Station d'Avertissements Agricoles
280 rue de Fougères - 35000 RENNES

Seuls seront retenus les envois dont les taches auront été reconnues comme effectivement provoquées par le Mildiou.

4°) - L'envoi de la feuille ou de la tige mildiousée devra être accompagné d'une fiche de renseignements, dont le modèle figure au verso.

5°) - Il ne sera pas attribué plus d'un prix par commune.

P 434

<u>FICHE DE RENSEIGNEMENTS</u>

- Nom et prénom :

- Profession :

- Adresse complète :

- Commune où est située la culture :

  Lieu dit :

- Variété sur laquelle ont été observées les premières taches :

- Date de la levée : Hauteur des fanes :

- Situation des premières taches : (1) Feuilles basses - feuilles du milieu - Feuilles du sommet - sur la tige -

- Intensité de l'attaque au moment de la découverte des premières taches (1) :

  Une tache : Sur un pied - sur plusieurs pieds

  Plusieurs taches : Sur un pied - sur plusieurs pieds

- Situation de la parcelle (1) : Plaine - cuvette - plateau - côteau - Exposée au :

- A quelle année remonte la culture de pommes de terre immédiatement antérieure à celle de cette année sur la même parcelle :

- Date de la découverte :

Signature

(1) Rayer les mentions inutiles.